

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE

1/ CHOIX ENTREPRISE LUMIERES SCENE FOYER RURAL

Le CM décide d'accepter le devis de Mise en Scène pour un montant de 2347€HT

2/ CHOIX ENTREPRISE RIDEAUX SCENE et STORES FOYER RURAL

Le CM accepte le devis de KOMILFO pour un montant de 13 050€ HT

3/FUSION TREC et GUIPIE et VGA

Le CM approuve :

- Le projet de périmètre du nouvel établissement public
- Approuve la création de la communauté d'agglomération dénommée « VAL DE GARONNE AGGLOMERATION »
- Approuve les statuts de VGA

4/CHOIX ENTREPRISE DEMOLITION BATIMENT COMMUNAL

Suite à la décision du CM du 22 Août , concernant la démolition d'un bâtiment rue Jean Moulin , le CM après en avoir délibéré accepte le devis le moins disant de RMA DEMOLITIONS pour un montant de 7000€

6/ PROJET PLAINE DES SPORTS

Après la présentation de Mr Jadas, le CM décide d'approuver la réalisation de l'opération (éligible au programme LEADER) qui s'élèverait à 230 000€ réalisable sur 2 ans .

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

1/ CONSERVATOIRE DE MUSIQUE M.RAVEL

Le CM décide , d'attribuer , conformément aux années précédentes, une aide aux droits d'inscription à l'école de musique .

- 90 € par enfant pour un enseignement en cursus et post cursus
- 45 € par enfant pour un enseignement en Jardin des Artistes et Premiers pas.
- Cette aide viendra en déduction des droits d'inscription facturés aux familles.

2/ ACHAT D'UN EPANDEUR A ENGRAIS

Le CM , décide d'accepter la proposition de Mme Lagardère pour l'achat d'un épandeur d'engrais de marque VICON pour la somme de 200€

3/CONTRATS DE MAINTENANCE LOGICIELS

La commune adhère au service informatique du Centre de Gestion 47.

Le CM décide de renouveler le contrat d'abonnement aux progiciels COSOLUCE pour une durée de 1 an et pour la somme de 1134€ HT

4/ SINISTRE

Le CM accepte l'indemnité de 5 048€ de la cie ALLIANZ qui couvre entièrement les frais des dégâts survenus sur la grille du château

5/ CONVENTION SERVICE REPAS CENTRE DE LOISIRS

Suite au 1^{er} janvier 2011 à la prise de compétence « ENFANCE et PETITE ENFANCE » par la communauté d'agglomération , il y a lieu de passer un avenant à la convention pour la fourniture et le paiement des repas .

Accepté à l'unanimité

6/ LICENCES JOURNEE INTER-ASSOCIATIONS

Suite à la journée rencontre inter-associations , organisée le 11 septembre 2011 3 licences ont été offertes par la municipalité :

- AIKIDO : 62 € à Océane Moreau (Sainte Bazeille)
- TIR A L'ARC : 45 € à Justine Vige (Lagupie)
- RUGBY : 50€ à Alexis Zaïa (Lagupie)

7/ TARIFS LAC D'IRRIGATION DE MARCACHAUD

Le CM après en avoir délibéré , décide de fixer le prix du m3 d'eau comme suit :

- Usage irrigation : 0.13€ le m3 (inchangé)

-Forfait appliqué :

- Borne 1.5m3 = 150m3
- Borne 5m3 = 500m3
- Borne 10 m3 = 1000 m3
- Borne 15 m3 = 1500 m3
- Borne 20 m3 = 2000 m3
- Borne 25 m3 = 2500 m3
- Borne 40 m3 = 4000 m3

-Branchement à usage domestique avec une consommation inférieure à 250m3 : 0.26€ (inchangé)

- Les tarifs des charges fixes pour 2012 :

- Borne 1.5 m3 = 45.74 €
- Borne 5 m3 = 152.45 €
- Borne 10 m3 = 304.90 €
- Borne 15 m3 = 457.35 €
- Borne 20 m3 = 609.80 €
- Borne 25 m3 = 762.25 €
- Borne 40 m3 = 1219.59 €

8/ REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DE VGA

Suite au passage de la communauté de commune en communauté d'agglomération constituée de 42 communes , la loi prévoit 1 représentant et 1 suppléant au moins par commune : Sainte Bazeille obtient 3 sièges au lieu de 4 comme précédemment .

Le CM à l'unanimité ,désapprouve cette répartition .

9/ TAXE D'AMENAGEMENT

Cette taxe est destinée à remplacer la taxe locale d'équipement au 1^{er} mars 2012 et les participations voirie et réseaux (PVR) ainsi que la participation raccordement à l'égoût (PRE), au 1^{er} janvier 2015 .

Après en avoir délibéré, le CM décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal , la taxe d'aménagement au taux de 3%

La présente délibération est valable pour 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2014)